

acteurspublics

Ménage en vue parmi les agences et opérateurs de l'État

Le gouvernement Bayrou souhaite fusionner ou supprimer un tiers des agences et opérateurs de l'Etat "d'ici à la fin de l'année" dans le cadre du prochain budget, vient d'annoncer la ministre chargée des Comptes publics Amélie de Montchalin. "2 à 3" milliards d'économies sont attendues. Mais si le projet de l'exécutif est ambitieux sur le papier, faut-il encore qu'il soit approuvé politiquement.

Dénoncé par François Bayrou dès son arrivée à Matignon, le "labyrinthe" des agences et opérateurs de l'État est en sursis. Annoncée par le chef du gouvernement, leur rationalisation se précise aujourd'hui. L'exécutif souhaite en effet "fusionner" ou "supprimer" un tiers des agences et opérateurs de l'État "d'ici à la fin de l'année" dans le cadre du prochain budget, a annoncé la ministre chargée des Comptes publics Amélie de Montchalin ce dimanche 27 avril.

"L'État va faire du ménage dans son organisation parce que les Français le demandent", a-t-elle promis sur CNews et Europe 1 en insistant sur la nécessité de "réduire notre complexité" administrative, de "remettre un État plus fort" et "plus efficace sur le terrain". "Nous avons une organisation qui est devenue par certains aspects illisibles, qui est devenue difficile à comprendre pour les Français et

qui d'ailleurs, je crois, crée des inefficacités pour l'État", a-t-elle abondé.

Les universités ne seront pas concernées par cette rationalisation, mais Amélie de Montchalin n'a pas pour autant précisé les structures qui pourraient être fusionnées ou supprimées. Pour cela, il faudra notamment attendre son audition mi-mai par la commission d'enquête du Sénat sur le coût et les missions des agences et opérateurs de l'État. "Je ferai des annonces à ce moment-là", a-t-elle indiqué alors que plusieurs structures sont déjà dans le collimateur du gouvernement comme l'Agence bio. Dans le cadre de l'examen du projet de loi simplification, l'avenir d'autres structures a également été questionné dont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Office français de la biodiversité (OFB) ou encore la Commission nationale du débat public (CNDP).

2 à 3 milliards d'économies envisagées

La ministre l'a en tout cas promis : les futures fusions et suppressions déboucheront sur "moins d'emplois publics" notamment par le non-remplacement de départs à la retraite. "Vous avez des gens qui partent à la retraite, vous avez des gens que vous pouvez mettre ensemble, on a plein de moyens sans faire dans la casse sociale ou dans la tronçonneuse", a-t-elle souligné.

Aujourd'hui, a-t-elle ajouté, 180 000 personnes travaillent dans ces agences et opérateurs. C'est *"plus que de gendarmes dans le pays"*, a développé Amélie de Montchalin. Et d'ajouter : *"Ces 180 000 personnes ont toutes un métier et une mission, notre rôle c'est de considérer que les choses ne sont pas immuables."*

Au total, le gouvernement Bayrou ambitionne *"2 à 3 milliards"* d'euros d'économies avec le mouvement de rationalisation des agences et opérateurs de l'État. Mais si le projet de l'exécutif est

ambitieux sur le papier, encore faut-il qu'il soit approuvé politiquement, sachant que le gouvernement ne dispose toujours pas de majorité à l'Assemblée nationale. Le tout à moins de deux ans de la présidentielle. La fusion de structures, par ailleurs, risque de ne pas dégager de grandes économies à court terme puisque ces regroupements peuvent tout d'abord représenter un coût, notamment en matière d'alignement vers le haut des rémunérations des agents des structures fusionnées.



Construire les victoires de demain !

LesEchos

Fuites de données « d'une ampleur inédite », record de sanctions, IA... La CNIL dresse son bilan 2024 et promet de hausser le ton

Le régulateur, qui publie son rapport annuel ce mardi, va notamment imposer aux entreprises et organismes publics qui détiennent des bases de données de plus de deux millions de personnes d'instaurer un système de double authentification.

Après une année 2024 marquée par des fuites de données personnelles « d'une ampleur inédite », la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui publie son rapport annuel ce mardi a décidé de prendre le taureau par les cornes. Et va exiger davantage de garanties aux détenteurs de grandes bases de données.

« Ce qui nous préoccupe, c'est que le nombre de violations qui concernent des bases de données de plus d'un million de personnes a doublé entre 2023 et 2024 », résume à l'AFP Marie-Laure Denis, à la tête de l'institution depuis 2019.

Les violations de données ont accéléré début 2025

Concrètement, le régulateur va imposer aux entreprises et organismes publics qui détiennent des bases de données de plus de deux millions de personnes d'instaurer un système de double authentification, réputé plus fiable qu'un simple mot de passe. Tous les salariés, prestataires ou sous-traitants qui se connectent à distance à ces services devront non seulement s'identifier de façon classique mais également utiliser un autre moyen d'identification, comme un code reçu par SMS.

Une méthode qui, espère la CNIL, permettra de faire face à l'envolée des violations des bases de données de plus d'un million de personnes. Alors même que les premiers chiffres sur 2025 montrent que la tendance s'accélère. L'autorité chargée de la protection de la vie privée des Français a déjà relevé plus de 2.500 violations de données au premier trimestre 2025, soit près de la moitié de ce qu'elle a enregistré sur toute l'année 2024 (5.629).

Pour Marie-Laure Denis, « 80 % des grandes violations de données » enregistrées l'an passé « auraient pu être évitées » avec la double authentification, couplée à la mise en place d'outils permettant de détecter des extractions massives de ces informations ou encore une plus grande sensibilisation des salariés. Parmi les organismes qui en ont été victimes : France Travail, l'opérateur Free, le groupe de grande distribution Auchan et les opérateurs du tiers payant Viamedis et Almerys.

Des contrôles massifs y compris pour les applications mobiles

Après un temps d'adaptation, la patronne de la CNIL promet des « contrôles massifs » dès 2026. L'an dernier, l'autorité a plus que doublé le nombre de sanctions prononcées, passant de 42 en 2023 à 87 en 2024, pour un montant total de 55,2 millions d'euros d'amendes.

Le régulateur a également commencé à contrôler l'utilisation des données personnelles par les applications mobiles, sur le même principe que celui exigeant des sites internet de proposer explicitement l'acceptation ou le refus des cookies tiers. « Il y a eu des scandales, il ne faut pas hésiter à le dire, sur l'exploitation de données sensibles sans le consentement des utilisateurs », affirme Marie-Laure Denis, citant notamment les applications de rencontres, « qui nous ont incités à nous saisir de ce sujet ».

« On va contrôler le fait que vous êtes informé de la collecte des données qui est faite quand vous téléchargez ou quand vous utilisez une application, on va contrôler si ces données sont utilisées pour la prospection publicitaire », a-t-elle détaillé, soulignant le fait que « chaque Français télécharge environ 30 applications par an ».

L'IA sous surveillance

En parallèle, la CNIL a aussi placé l'intelligence artificielle (IA) générative, technologie qui repose sur

l'exploitation massive de données, souvent personnelles, au coeur de ses préoccupations. « On travaille beaucoup avec les acteurs (de l'IA) pour essayer de voir quelles technologies mettre en oeuvre, pour qu'il y ait par exemple un filtre au moment de la régurgitation des données », indique Marie-Laure Denis, afin qu'une partie de celles-ci « puissent pouvoir être effacées ». Elle se félicite également que les utilisateurs européens des plateformes de Meta (Facebook, Instagram) puissent refuser que leurs données publiques soient utilisées

afin d'entraîner l'IA du géant américain, pour peu qu'ils remplissent un formulaire en ligne d'ici le 27 mai.

« Soyez très vigilants avec les données qui devraient vous paraître être un peu sensibles [...] comme des données de santé, des données bancaires, des données sur votre identité sexuelle », insiste Marie-Laure Denis. « Ne confiez pas à une IA ce que vous ne confieriez pas à quelqu'un que vous croiseriez dans la rue. »

Budget : le pilotage par décret suscite la polémique

Depuis le début de l'année, le gouvernement Bayrou a gelé 11 milliards d'euros de crédits, dont 3,1 milliards viennent d'être annulés par décret. À gauche et au RN, des élus demandent une vraie loi de finances rectificative.

La question avait suscité de très vives tensions entre Bercy, Matignon et l'Élysée au printemps 2024, quand Bruno Le Maire réclamait une loi qu'Emmanuel Macron refusait à l'approche de l'élection européenne. Va-t-elle empoisonner le gouvernement Bayrou à son tour ? Le débat sur une éventuelle loi de finances rectificative est en tout cas lancé.

Face à la dégradation de la conjoncture et au risque d'un nouveau dérapage budgétaire, l'exécutif a pour le moment choisi d'agir avec des mesures fortes, maïsant passer par l'Assemblée ni le Sénat. Un choix contesté. Un projet de loi de finances rectificative (PLFR) en bonne et due forme est nécessaire, affirment aujourd'hui certains élus, bien décidés à faire monter le débat.

« *Je demande au gouvernement de déposer un PLFR d'ici au début de l'été, c'est une question de démocratie* », déclare Eric Coquerel, député (La France insoumise) de Seine-Saint-Denis et président de la commission des finances à l'Assemblée. Une bonne partie de la gauche le souhaite aussi. Même réclamation de la part du Rassemblement national, indique Jean-Philippe Tanguy, le « monsieur budget » du parti d'extrême droite.

« Anticiper de moindres recettes publiques »

Devant le coup de froid conjoncturel, les tensions internationales et les mesures protectionnistes américaines, le gouvernement a déjà pris plusieurs décisions. Des crédits de 9,1 milliards d'euros prévus pour l'État et la Sécurité sociale ont été « mis en réserve » mi-mars. Puis 2 milliards de plus ces toutes dernières semaines, à titre de précaution. Au total,

plus de 11 milliards d'euros ont ainsi été gelés depuis l'adoption du budget, mi-février.

Sur ce montant, le gouvernement a déjà annulé purement et simplement des crédits de 3,1 milliards d'euros par un décret paru samedi 26 avril au Journal officiel. « *La dégradation récente des perspectives macroéconomiques conduit à anticiper de moindres recettes publiques, en lien notamment avec une révision de la prévision de croissance à 0,7 %, souligne l'exposé des motifs. Dans ce cadre, un effort supplémentaire de maîtrise de la dépense est nécessaire pour respecter la trajectoire de redressement des comptes publics sur laquelle le gouvernement s'est engagé.* »

Le reste des sommes gelées, soit environ 8 milliards d'euros, est mis en attente. Une partie pourra être débloquée en cas de besoin ou d'amélioration des perspectives. Une autre risque d'être annulée à son tour, en cours d'année ou dans le cadre de la loi de fin de gestion, en fin d'exercice.

Juridiquement, le gouvernement reste dans son bon droit. Selon la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il peut annuler librement les crédits qu'il souhaite dans la limite de 1,5 % du budget, soit environ 12 milliards d'euros pour 2025. Il n'est tenu de passer par une loi de finances rectificative, appelée aussi « collectif budgétaire », qu'au-delà de ce seuil.

« Ni démocratique ni efficace », selon Eric Coquerel

Politiquement, l'affaire est plus discutable. Echaudé par l'éprouvant débat sur le budget 2025, le gouvernement ne veut surtout pas d'une loi de finances rectificative, qui ouvrirait la porte à une motion de censure délicate dans une Assemblée fragmentée. Mais corriger par des décrets et circulaires un texte à peine adopté par les parlementaires ne peut que susciter des remous. « *Geler 11 milliards d'euros si peu de temps après le vote du budget est extrêmement limite*, estime Jean-François Husson, sénateur (Les Républicains) et

rapporteur général du budget au Sénat. *Je comprends bien que la situation politique ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre, et je n'exige pas un PLFR. Mais il ne faut pas trop tirer sur la corde...* »

Eric Coquerel se montre plus offensif. « *Cette méthode de gel et d'annulation par décret n'est ni démocratique ni efficace* », affirme-t-il. Avec les annulations dévoilées samedi, le budget de l'écologie va par exemple baisser de 20 % hors dépenses obligatoires et en euros constants, s'alarme-t-il. De même, les 95 millions d'euros annulés pour l'enseignement scolaire « *correspondent aux deux tiers des crédits nécessaires pour les 4 000 postes d'enseignants que François Bayrou a juré de préserver* », souligne le député LFI. *Il y a de quoi s'inquiéter pour cette promesse...* » A ses yeux, une loi rectificative permettrait de contenir le déficit en cherchant de nouvelles recettes, plutôt que de miser

uniquement sur des économies dans les dépenses publiques.

« *La demande d'un projet de loi rectificative émane de ceux qui veulent plus d'impôts en cours d'année !* », réplique Mathieu Lefèvre, l'un des députés macronistes les plus attentifs au budget. Pour lui, les mesures réglementaires suffisent à répondre à la baisse de la croissance, et le Parlement a déjà largement débattu des finances publiques. « *Ce qui préoccupe les auteurs de cette demande, c'est d'ouvrir une fenêtre de tir pour fragiliser le gouvernement, pas d'équilibrer les comptes* », juge-t-il. Le gouvernement est sur la même ligne, pas de PLFR, confirme-t-on à Bercy. Le tout est que la situation économique ne se détériore pas au point de rendre un collectif budgétaire absolument indispensable.



Construire les victoires de demain !



Le nombre de demandeurs d'emploi continue de grimper au premier trimestre, en partie en raison de nouvelles règles

Le nombre de personnes inscrites à France Travail en catégorie A (sans activité) a progressé de 8,7 % en trois mois, notamment en raison de l'évolution des règles d'actualisation, selon les données publiées ce lundi 28 avril.

Le plein-emploi, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, ne cesse de s'éloigner. Au premier trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégorie A a progressé de 8,7 %, atteignant 3,4 millions de personnes sur l'ensemble du pays (hors Mayotte), selon les données publiées par le service statistique du ministère du Travail (Dares) ce lundi 28 avril. Sur un an, la hausse atteint 12,8 %.

Mais cette évolution est à lire avec précaution puisqu'elle résulte en grande partie d'une évolution des règles d'actualisation, explique la Dares. Depuis le mois d'octobre 2024, les nouveaux inscrits à France Travail restent en effet en catégorie A jusqu'à signature de leur «*contrat d'engagement*». Ces nouveaux inscrits ne peuvent plus s'actualiser, donc il y a aussi moins de sorties pour défaut d'actualisation. En retranchant ces effets, la hausse

en catégorie A aurait été limitée à 0,8 % sur le trimestre. *«Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail»*, selon la Dares.

En incluant l'activité réduite (catégories B et C), le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 4,5 %, à 5,7 millions au premier trimestre par rapport au trimestre précédent. Sans tenir compte des changements de règles, la hausse aurait été de 1,3 %.

Ces effets liés aux nouvelles règles d'actualisation sont à distinguer de l'inscription automatique des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), entrée en vigueur le 1er janvier. Celle-ci a entraîné la création de deux catégories : une G, dite «*d'attente*», pour ces nouveaux allocataires qui n'ont pas encore été orientés vers un parcours. Ils sont à ce jour 810 000 à y figurer. Et une catégorie F pour ceux inscrits en «*parcours social*», donc trop éloignés de l'emploi pour qu'on leur demande d'effectuer des recherches actives. Près de 27 000 personnes y figurent.